

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 770

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : CINÉMA, SPÉCIALITÉ ASSISTANAT

FINALITÉ	N.A	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce master est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Réalisation Cinéma Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de la régie et l'assistanat réalisation.

La formation permet de concrétiser les acquis du baccalauréat en les inscrivant dans une pratique professionnelle spécifique, par le biais de la participation au tournage de plusieurs courts-métrages en tant que premier assistant-réalisateur et régisseur général.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux liés à la pédagogie du projet.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs assistants-réalisateurs.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Ce master investigue les domaines de la régie et de l'assistanat à la réalisation

Au terme de la formation l'étudiant :

- 1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de l'assistanat à la réalisation
- 2. Formule des propositions artistiques originales qui s'appuient sur des connaissances techniques hautement spécialisées
- 3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques de l'assistanat réalisation pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
- 4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes professionnels complexes

ENJEUX SOCIETAUX et UTILITE SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu cinématographique. Œuvrer à la qualité de la production cinématographique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de de la réalisation cinématographique. Améliorer l'adhésion entre la création cinématographique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité de se mettre au service du projet d'un réalisateur. Par l'exercice de responsabilités artistiques et organisationnelles dans le domaine de la création cinématographique, l'assistant-réalisateur s'inscrira comme un maillon essentiel dans le processus de création du domaine cinématographique.

PROFIL TYPE DES DIPLOMES - ROLES ET RESPONSABILITES EXERCEES PAR LES DIPLOMES :

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants :

Autonomie, gestion du temps, sens de l'organisation, capacité à d'analyser les besoins organisationnels d'un tournage, capacité à diriger une équipe, capacité d'anticipation, résistance au stress, capacité à la gestion de crises, diplomatie, patience, réactivité.

Il a également acquis les connaissances des différents métiers techniques et artistiques du tournage, des techniques de tournage et du matériel utilisé, des outils de planification, des obligations légales en matière de sécurité sur un tournage. Ik maîtrise les bases du droit du travail et de conventions collectives liées au tournage. Il est capable d'identifier les facteurs de risque et les contraintes multiples lors de l'élaboration d'un plan de travail.

L'assistant-réalisateur joue un rôle essentiel à la création d'une œuvre filmée pendant les phases de préparation et de maturation d'un projet et pendant le tournage. L'ensemble des données qu'il fournit au au producteur et au réalisateur durant la phase de préparation permet à ceux-ci de valider un projet. Il conçoit le plan de travail, veille durant le tournage au respect de sa planification et apporte y en cas de

besoin les modifications rendues nécessaires par des impondérables.

Il est le premier collaborateur du réalisateur notamment à chaque instant du tournage et est l'interlocuteur privilégié des différents techniciens. Il veille à ce que les informations soient bien transmises à l'ensemble des membres de l'équipe. Il coordonne le travail des chefs de postes. Il crée les conditions de travail propices pour que le réalisateur puisse se concentrer sur la mise en scène et le travail avec les comédiens.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tende vers l'excellence
- 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
- 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
- 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
- 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
- 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
- 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la gestion de plateau
- 8. Organiser et coordonner le travail de chaque membre de l'équipe en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet
- 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
- 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques liés au travail d'assistanat de réalisation